



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**Procès verbal
Conseil Municipal
du 28 septembre 2023**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
21/09/2023	21/09/2023	14	9	5

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire de la commune.

Présents : M. Joël BOUFFIES - Mme Carole ARAQUE – Mme Agnès BRUNET -M. Claude CELLIER – Mme Laurence DE MOUSTIER -M Jonathan FAUQUE- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ- M. Thierry TARDIEU.

Absents excusés et pouvoirs:

Mme Bérengère FAVIER a donné pouvoir à M. Jean-Laurent MACABET

Mme Ghislaine BOUSTIE a donné pouvoir à Mme Anna MARTINEZ

M. Philippe CAPOCCI a donné pouvoir à M Jonathan FAUQUE

Mme Roselyne GIRAUDEL a donné pouvoir à Mme Agnès BRUNET

M Etienne RENET a donné pouvoir à M Jonathan FAUQUE

Mme Agnès BRUNET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 30 août 2023
- Décisions municipales
- Délibération relative à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) -cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
- Décisions modificatives budgétaires- opération voirie et fonds de concours de la CCVV
- Présentation du projet de l'aménagement Espace Sports et Loisirs Daladier (Association Sports et Loisirs de Villedieu)
- Tour de table des commissions municipales
- Questions diverses
- Agenda

M le Maire ouvre la séance en évoquant l'inauguration de la station de lavage des pulvérisateurs agricoles prévue le 20 octobre prochain à 17h00, organisée conjointement avec la cave des vigneron de Buisson-Villedieu.

Une réunion de la commission Finances est prévue le 16 octobre prochain et la vigilance sur les dépenses reste constante. Le dossier de demande de versement de la subvention du FEADER a pu être clôturé et appuyé pour un versement d'ici la fin de cette année si possible.

Enfin, il est prévu de rencontrer les restaurateurs et les différents acteurs investis dans l'organisation des festivités pour dresser un bilan de la saison 2023 et discuter de l'année à venir.

I/ Approbation du PV du 30 août 2023

Votes « favorable » à l'unanimité

II /Décisions municipales

- **Décision municipale n° 02-2023 prise le 15/09/2023 : sollicitation de subventions auprès de la CCVV au titre du Fonds de concours 2022-2023**, afin d'obtenir le financement des opérations d'investissement en voirie pour une participation à hauteur de 50 % du cout hors taxe de la réfection du chemin des Ramades et de la réalisation d'une cuvette en béton pour la collecte des eaux pluviales en agglomération.
Le montant global des travaux HT s'élève à 18 500 euros et le fonds de concours pourrait s'élever à 9250 euros.
Il convenait de solliciter le fonds de concours avant la signature des devis et le début des travaux.

III/ Délibération relative à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Le décret n° 2023-822 du 25 août 2023, publié au Journal Officiel du 26 août 2023, actualise la liste des communes en "zone tendue" pour le logement et inclut la commune de Villedieu.

Les communes entrant dans le zonage disposent d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majoration, comprise entre 5% et 60%, de la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dite "THRS" prévue à l'article 1407 ter du code général des impôts.

Ce qui entraîne :

- L'application automatique de la taxe sur les logements vacants (TLV), perçue par l'Etat, au bénéfice de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
- La possibilité pour la commune de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (art 1407 ter du CGI).

Pour freiner l'évolution de cette part au sein du parc de logements de la commune et favoriser par ce levier fiscal les locations à l'année dans la commune en faveur des locaux et l'implantation durable de familles pour faire vivre le village, il est proposé de majorer de 30% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Cette mesure sera applicable à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide** de majorer de 30% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les

résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Votes : 9 « favorable »
2 « contre »
3 « abstention »

IV/ Décision modificative budgétaire 04

Lors du précédent CM, il a été décidé de réaliser d'ici la fin de l'année les travaux de voirie (opération 144-Voirie) concernant la réfection du chemin des Ramades et la réalisation d'une cuvette en béton pour un drainage sécurisé des eaux pluviales ou de ruissellements au centre de l'agglomération.

M Le Maire rappelle qu'il a sollicité la CCVV par le biais du fonds de concours pour obtenir une aide financière à hauteur de 50% des coûts hors taxe de ces travaux.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à l'opération 144 par le biais du fonds de concours de la communauté de communes Vaison-Ventoux

Il est proposé de valider l'ouverture de crédits supplémentaires comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2128 137	37,00		
D I 23 2312 144	9 250,00		
R I 13 13158 137	9 287,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 287,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	9 287,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Votes « favorable » à l'unanimité

Les élus de la commission voirie mettent en avant les travaux qu'il va falloir faire chemin des Faïnes et de la Montagne, il est entendu que des devis de réfection vont être faits.

Avis favorable à l'unanimité

V/Présentation du projet de l'aménagement Espace Sports et Loisirs Daladier (Association Sports et Loisirs de Villedieu)

Le président de l'ASLV, Stéphane Bigand a rencontré les élus à 2 reprises pour leur faire présenter un projet de rénovation et d'aménagement de l'espace loisirs Gustave Daladier.

Ces réfections pourraient s'inscrire dans le dispositif « Plan 5000 terrains de Sport-Année 2024 » porté par l'Agence Nationale du Sport.

Le "Plan 5000 Terrains de Sport" est un plan de subvention d'équipements sportifs en extérieur et en accès libre, axé sur :

La construction d'équipements sportifs supplémentaires pour permettre une augmentation de la pratique sportive et notamment des pratiques diversifiées

La requalification d'équipements sportifs déjà existants : création d'un équipement sportif de proximité à l'emplacement d'un équipement existant inutilisable avec changement de nature

Des opérations mobiles pour sensibiliser les populations à des pratiques trop éloignées de leur territoire

Si le porteur de projet a un statut de collectivité territoriale, cela ouvre la possibilité de bénéficier des subventions jusqu'à 80% du montant hors taxe des installations.

M Jean-Laurent Macabet, ayant présenté ce projet, insiste sur l'opportunité des subventions nationales en cours dont le renouvellement est assuré seulement à très court terme.

Cependant, les projets d'investissement en cours avec, notamment l'achat d'un terrain pour une aire de stationnement, les travaux envisagés dans le village médiéval et le plan pluriannuel concernant la réfection des voiries communales, ne laissent pas une grande marge de manœuvre sur les budgets de ces deux prochaines années.

VI/Tour de table des commissions municipales

- **Affaires générales et finances**

-Le compte de la commune dispose à ce jour de 179 696 euros.

-Chapitre budgétaire du personnel : budget a ré abonder en fin d'année car il y a eu de nombreux remplacements d'agents malades et l'enveloppe prévue au budget n'est pas suffisante : délibération à prendre au prochain conseil municipal.

-Achat des radiateurs pour les logements communaux en cours d'étude (rappel part CDST 2020-2022)

-Rencontre de Vaucluse ingénierie ce 28/09/2023 : nécessité de prévoir la réalisation d'un schéma directeur du pluvial ; préalable à toute obtention de subvention.

-Station de lavage : Experts de la Région se déplacent le 09/10/2023 sur site, visite conditionnant le versement de la subvention de la Région

-la sécurisation du beffroi : devis en cours de réception : opération conséquente : à inscrire au programme d'investissement

-arrachage du platane : devis en cours de réception pour le carottage de la souche

-constituer groupe de travail : festival BD, élargir aux volontaires du comité consultatif

- **Numérique et communication**

En fin d'année 2022, Orange avait publié la liste des communes dans lesquelles le réseau cuivre sera fermé et avait annoncé sa volonté de passer à un réseau 100% fibre. Certains administrés ont été destinataires de courrier particulier mais ce n'est pas le cas de toute la population.

Les anciennes connexions basées sur le cuivre seront progressivement remplacées par des liens fibre optique et il incombe à chaque foyer de réaliser les démarches nécessaires pour se raccorder. Les services sur le réseau cuivre s'arrêteront au plus tard le 1^{er} octobre 2024.

A compter de cette date, tous les services qui reposent encore sur le réseau cuivre : votre ligne téléphonique, votre accès internet via ADSL, SDSL, VDSL et les services associés (télé-surveillance, télé-assistance, ascenseur...) ne seront plus accessibles.

L'intercommunalité communique beaucoup à ce sujet sur le territoire et les Villadéens doivent se soucier d'anticiper ce passage à la fibre.

M. Le Maire ajoute que pour ce qui est du réseau 4G, l'Etat poursuit le déploiement du réseau et il est entendu que les installations des pylônes sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

- **Communication**

La commission va lancer l'édition et la distribution du prochain bulletin municipal dès ces prochains jours.

La demande du Lions Club de pouvoir compter sur une diffusion par les moyens communaux de leur prochain numéro ne pourra malheureusement pas aboutir car la commission n'envisage pas de sortie de leur prochain bulletin à la même période.

- **Urbanisme**

-Point sur la prochaine étape de Plan Local d'Urbanisme : le commissaire enquêteur, M Thabard, rencontre les élus le 02/10/2023 en présence de M Poulain pour établir les modalités du déroulement de l'enquête publique.

Il faut noter les parutions obligatoires sur divers médias dont le premier estimatif est aux alentours de 6000 euros, comprenant également la réalisation des affiches règlementaires

-NOUVEAUX DOSSIERS ENREGISTRES DEPUIS LE 3 AVRIL 2023

-PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 8414623N0006 : dépôt le 03.07.2023 pour changement de destination d'un hangar agricole en logement et construction d'un hangar agricole. Refusé

PC08414623N0007 (ERP) : dépôt le 07.07.2023 pour modification de façades, création d'un parking PMR et de deux chambres PMR. Rénovation de l'accueil, des chambres, de la toiture, du chauffage et du SPANC. En cours d'instruction.

PC08414623N0008 : dépôt le 17.07.2023 pour création d'une pièce de plain-pied, extension résidence principale. En cours d'instruction.

PC08414623N0009 : dépôt le 04.09.2023 pour création d'un garage attenant à la maison. En cours d'instruction (demande de pièces complémentaires).

-DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP08414623N0005 : dépôt le 05.04.2023 pour installation de panneaux PV. Accordé.

DP08414623N0006 : dépôt le 14.04.2023 pour installation de 6 panneaux solaires en toiture. Accordé.

DP08414623N0007 : dépôt le 03.05.2023 pour construction d'un pool house fermé et d'une terrasse surmontée d'une pergola. Refusé.

DP08414623N0008 : dépôt le 09.05.2023 pour pose d'un bloc clim. Accordé.

DP08414623N0009 : dépôt le 26.06.2023 pour construction d'un pool-house fermé, d'une terrasse et édification d'un mur. Accordé.

DP08414623N0010 : dépôt le 30.06.2023 pour construction clôture et portail. Accordé.

DP08414623N0011 : dépôt le 05.07.2023 pour installation de 8 panneaux solaires en toiture. Accordé.

DP08414623N0012 : dépôt le 11.07.2023 pour réfection de toiture avec création d'une terrasse patio. Accordé.

DP08414623N0013 : dépôt le 25.07.2023 pour installation de 16 PV. Accordé.

DP08414623N0014 : dépôt le 29.08.2023 pour construction clôture et portail. En cours d'instruction.

DP08414623N0015 : dépôt le 22.09.2023 pour modification de façade et création de surface de plancher. En cours d'instruction.

- DIA DEPUIS LE 3 AVRIL 2023

DIA08414623N0005 : MOURROT / SIMON

DIA08414623N0006 : ITINOVA / CASEDEPAX

DIA08414623N0007 : DEMEULEMEESTER / VAN HOOREBEKE

- **Affaires sociales :**

Locations communales :

- Arrivée de Mme Louise Guillemain, société « Le temps d'une création » le 01/10/2023, local du Villadéi, bail dérogatoire de 2 ans, « entreprise le Temps de la création »
- Arrivée d'une nouvelle locataire dans le logement au-dessus de la mairie au 01/10/2023
- Départ de la locataire occupant le logement au-dessus du Café du Centre : travaux d'insonorisation seront entrepris à son départ dans les pièces jouxtant le café.

La maison de Paulette : suite précédent CM, la commission va prendre possession du local et organiser les activités ces prochaines semaines. Il est entendu que le gérant de l'Art Bohème pourra entreposer gracieusement son matériel et stock dans une des salles du rez-de-chaussée tant que cela ne gêne pas les activités organisées dans l'immeuble. Les documents d'assurance nécessaires seront transmis au secrétariat.

- **Voirie et technique**

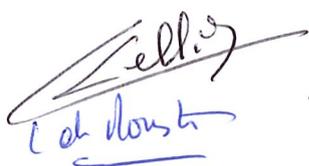
- Enrobé à froid : nids de poule chemin de la Montagne, vérification du chemin des Pigières et voir des Faines
- rencontre Entreprise Missolin le 03/10 pour planifier les travaux d'un collecteur béton eaux pluviales et chemin des Ramades
- travaux de rénovation de la maison du 21 grand rue vont débiter prochainement, nécessitant la pose d'un échafaudage pendant plusieurs semaines et ayant un impact sur la circulation au cœur du village

VII/Questions diverses

Sans objet

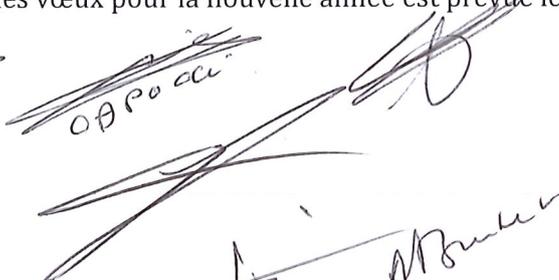
VIII/Agenda

- Commission sécurité intercommunale : salle Garcia le 06 octobre 2023-exercice préparatoire mardi 03 octobre 2023
- Réunion prépiquetage avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) le 10 octobre de 17h00 à 18h00
- Inauguration station de lavage des pulvérisateurs agricoles 20 octobre 2023
- Intronisation confrérie St Vincent le 28 octobre 2023 avec festivités sur la place
- Inauguration exposition Résistance et déportation : 27 novembre 2023 à 17h00
- Inauguration de la tour castrale prévue au printemps prochain
- La cérémonie des vœux pour la nouvelle année est prévue le 19 janvier 2023


C. de Doust

La secrétaire de séance


Agnès BRUNET


C. Bouffies


Joël Bouffies

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h35



Le Maire,

Joël BOUFFIES.